

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 007 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2023**

HEURE : 09 H

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	OBJET DU RECOURS	OBSERVATIONS
1.	0036/005/REC-23 du 06/01/2023	Noël Olivier KOKO	Recours contre messieurs Louis VLAVONOU, Dakpè SOSSOU et Christophe AÏSSI pour violation des articles 50 alinéa 2 du code électoral, 23, 26 et 34 de la Constitution	
2.	1168/272/REC-22 du 20/07/2022	Abiba YESSOFOU Salifou ISSA	Recours contre le magistrat Romain KOFFI pour violation de l'article 35 de la Constitution et 7.1.d de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	
3.	1294/292/REC-22 du 11/08/2022	Prosper ALLAGBE	Recours en inconstitutionnalité de la motivation de la décision DCC 22-279 du 28 juillet 2022	
4.	1297/295/REC-22 du 11/08/2022	Prosper ALLAGBE	Recours en inconstitutionnalité de la motivation de la décision DCC 22-279 du 28 juillet 2022	



5.	0138/028/REC-23 du 20/01/2023	Président de la République	Demande de contrôle de constitutionnalité de la loi n°2022-35 modifiant et complétant la loi n°2004-03 du 27 avril 2006 portant création de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés en République du Bénin, votée par l'Assemblée nationale en sa séance du 07 décembre 2022	
----	----------------------------------	-------------------------------	--	--

Cotonou, le 31 JAN 2023

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA